



Conférence Permanente des Villes Portuaires Européennes Périphériques

[Assemblée Générale du 12 Juillet 2008]

Contribution finale « Maritimité & Cohésion Territoriale »
adoptée lors de l'Assemblée Générale de la Conférence le
12 juillet 2008 à Brest et remise à Mme Margot
WALLSTROM, Vice-Présidente de la Commission
européenne, M. Joe BORG, Commissaire européen chargé
de la pêche et des affaires maritimes, M. Jean-Pierre
JOUYET, Secrétaire d'Etat chargé des Affaires européennes,
à l'occasion de la réunion informelle des ministres
européens.



Maritimité & Cohésion Territoriale : Des leviers partagés pour un développement et une nouvelle attractivité des villes de la Conférence

La Conférence permanente des villes portuaires européennes périphériques a été créée en 1992 à l'initiative de la ville de Brest. Elle regroupait à sa création 5 villes portuaires: Brest (France), Cadix (Espagne), Den Helder (Pays Bas), Plymouth (Grande Bretagne) et Tarente (Italie). Ces villes ont été rejointes en 1994 par Constantza (Roumanie), Dun Laoghaire (Irlande), Kiel (Allemagne) ainsi que par la région Norte (Portugal). Depuis la Conférence s'est élargie en associant d'autres partenaires parmi lesquels Gijon, Cork, Les Canaries,

Ce réseau a été initié dans le but de permettre à des villes maritimes périphériques, entretenant pour certaines d'entre elles des relations de jumelage de longue date et ayant à faire face à des contraintes socio-économiques comparables, de disposer d'un outil de réflexion et d'action, dans un contexte où l'Union Européenne s'affirmait comme espace de projets et de cohésion pour l'ensemble de ses territoires.

En l'espace de quinze ans, à travers l'échange d'expérience, la mise en œuvre, conjointe ou séparée, de plans d'action et de projets volontaristes, avec la mobilisation et le soutien additionnels des fonds européens, sur des thématiques comme **la diversification économique et le renforcement des fonctions métropolitaines, la revitalisation urbaine et portuaire, l'innovation et le soutien aux filières d'excellence, l'ouverture à l'international et le développement des réseaux multi-acteurs**,... les villes-partenaires-fondatrices se sont progressivement émancipées des contraintes lourdes initiales et liées aux restructurations industrielles affectant les activités maritimes traditionnelles, notamment militaires.

Pour autant, le contexte de la mondialisation, de l'essor économique de la Chine, de l'Inde ou du Brésil, de l'élargissement à l'Est de l'Union Européenne, d'une concurrence vive qui impacte aujourd'hui l'ensemble des territoires, rend ces résultats positifs, également fragiles. Nos villes, et ce d'autant plus qu'elles sont situées en périphérie des grands réseaux d'échange, sont tenues d'innover sans cesse pour rester **attractives** et doivent en permanence vérifier la pertinence et la validité de leurs choix et orientations stratégiques de développement.

L'Union Européenne et la coopération constituent, à cet égard, un cadre majeur pour stimuler les complémentarités et excellences territoriales, favoriser et orienter la compétitivité, l'émulation et l'intelligence des territoires au service de la stabilité, de la prospérité économique, de la cohésion sociale et d'un développement durable à l'échelle mondiale.

Le défi n'est pas mince, à l'image des nouveaux enjeux autour du changement climatique, de la hausse du prix de matières premières et de l'énergie, des évolutions démographiques et du poids économique de l'Union Européenne...

Les dernières réflexions et propositions européennes autour de la **Charte de Leipzig** et de la définition d'un **agenda territorial**ⁱ par les ministères des Etats membres en charge de l'aménagement du territoire, à propos du rôle moteur des villes et de leurs responsabilités dans la promotion d'un développement durable, celles contenues dans le **4^{ème} rapport sur la cohésion économique et sociale**ⁱⁱ établi par la Commission Européenne et révélant les succès mais aussi la persistance d'écart de développement entre Etats membres comme au niveau infranational, **l'avis du Parlement européen sur ledit rapport**ⁱⁱⁱ,..., toutes ces prises de position récentes convergent sur le bien-fondé et la valeur ajoutée de la politique régionale pour l'avenir de l'espace européen^{iv} et insistent, de manière plus générale, à propos de l'action communautaire dans son ensemble, sur le caractère désormais essentiel d'une **approche véritablement intégrée** des politiques à mettre en œuvre.

D'une certaine manière, nous retrouvons là, les enseignements tirés à l'occasion du formidable élan suscité par la consultation européenne pour une **politique maritime intégrée**^v. La Conférence s'y est inscrit et se réjouit que l'*objet* « maritime », au fondement de l'identité de ses membres, puisse ainsi donner le « la » des nouvelles approches à promouvoir pour l'après 2013.

Le principe de **cohésion territoriale**, concept cher aux collectivités territoriales, en ce sens qu'il promeut le partage, sur un pied d'égalité, des responsabilités et les interactions entre les différents niveaux de gouvernance ne saurait être mis à mal par les toutes dernières péripéties entourant le processus de ratification du traité de Lisbonne modifié. C'est, au contraire, de son approfondissement, c'est-à-dire de l'association étroite des territoires, au niveau local et régional, que la visibilité de l'Union et l'attachement des citoyens au projet européen pourront réellement se renforcer. C'est dans cet état d'esprit que la Conférence, avec et auprès de ses partenaires institutionnels et économiques, entend poursuivre l'action et se projeter dans l'avenir.

« **Maritimité** » et « **cohésion territoriale** », c'est à ce supplément d'âme, à côté des objectifs de **compétitivité** et de **développement durable**, dits de Lisbonne et de Göteborg, que la Conférence travaille et engage actuellement l'indispensable actualisation de son positionnement, examine les lignes de force et les conditions d'une **nouvelle attractivité** de ses villes-membres.

A travers les projets européens passés et en cours, le mouvement pour une reconquête de leur dimension maritime sur des bases nouvelles et enrichies est enclenché. De nouveaux partenaires se sont, par ailleurs, depuis associés. Quelles sont les lignes de force aujourd'hui mises en avant ? En quoi le **Livre Bleu** et son plan d'action répondent-ils aux attentes ? Quelles difficultés actuelles et quelles préconisations pour la future politique de cohésion et les autres politiques sectorielles, la Conférence peut-elle formuler ?

L'engagement de la Présidence française de l'Union Européenne en juillet prochain et la réunion informelle des ministres des affaires européennes et des commissaires qui se tient à Brest, donnent bien sûr une résonance toute particulière à la présente contribution. A travers leurs spécificités et au regard des enjeux globaux évoqués plus haut, les villes de la Conférence veulent souligner l'importance d'un **développement polycentrique et équilibré de l'Union Européenne**, une Union Européenne qui aura su faire de l'excellence territoriale, un atout pour son rayonnement dans le monde.

I - La maritimité, au cœur de l'excellence territoriale des villes de la Conférence

Plus de la moitié du territoire sous juridiction des membres de l'Union Européenne est couvert par la mer. Pour les villes portuaires, la mer constitue un enjeu global de développement économique et social, de sécurité et de développement durable. Elle est au fondement de leur identité. La valorisation et la préservation de cet environnement exceptionnel concourent à l'attractivité et au rayonnement international de celles-ci.

La démarche initiée par la Commission Européenne autour du **Livre Vert pour une politique maritime intégrée** a suscité un mouvement très large d'adhésion. Elle a été l'occasion pour les villes de la Conférence d'échanger sur les mutations intervenues ces dix dernières années, de vérifier l'importance qu'elles accordent au fait maritime et d'identifier les leviers d'un **développement économique durable et innovant**.

Orientation Stratégique 1 - Pour une pleine *immersion* dans l'économie et la société de la connaissance : Favoriser la recherche & développement, l'innovation dans le domaine des sciences et technologies marines.

En l'occurrence nos villes portuaires ont su accompagner le développement de véritables pôles régionaux d'excellence en matière de recherche et technologies marines qui participent aux objectifs et au cap que l'Union Européenne s'est fixé d'ici 2015 pour une pleine entrée dans l'économie et la société de la connaissance.

Internationalisation des établissements d'enseignement supérieur, soutien aux réseaux internationaux de recherche, démarche technopolitaine et promotion des logiques de type « **cluster** », plusieurs expériences en cours au sein de nos villes-membres sont particulièrement prometteuses, contribuent à la valorisation des compétences existantes sur leurs territoires, catalysent et accélèrent l'innovation, source de développement économique.

Il s'agit d'exploiter, de manière optimale, les multiples potentialités et challenges que suscitent la mer et les activités maritimes, en développant les synergies entre le monde de la recherche, de la formation, et celui de l'industrie.

En investissant dans la recherche et les technologies marines, il s'agit également de renforcer les conditions d'une **compétitivité durable**. Les enjeux autour de la **gestion intégrée du littoral**, de la **sécurité et de la sûreté maritimes**, de la **connaissance et de la préservation de l'environnement marin et du littoral**, de la **gestion des risques maritimes et industriels**, de la **lutte contre les pollutions maritimes**, de la **conception, construction et maintenance navales jusqu'au démantèlement des navires**, de la **navigation**, de l'**exploitation des ressources énergétiques marines**, de l'**exploitation et la valorisation des ressources biologiques marines**, font ainsi l'objet de projets coopératifs de haut niveau, impliquant autorités locales, expertises pluridisciplinaires et professionnels concernés et qui constituent autant de perspectives de croissance durable en réponse aux défis du XXI^e siècle.

Ces pôles de compétitivité ou clusters régionaux lient également des échanges entre eux à l'échelle internationale, comparent et capitalisent ainsi savoir-faire et bonnes pratiques, à l'instar du **consortium international EUR-OCEANS** dont la cérémonie officielle constitutive aura lieu durant la fête Brest 2008.

- **La Conférence tient à saluer, à cet égard, le travail de la Commission Européenne et la place accordée, dans le Livre Bleu et le plan d'action qui l'accompagne, aux thématiques visées et à la logique de cluster que la**

Commission entend encourager, en tant qu'élément clé pour une véritable politique maritime intégrée et une croissance durable de l'économie maritime.

- Au-delà de l'état des lieux contenu dans le document de travail sur les clusters maritimes, la Conférence s'interroge néanmoins sur les modalités et formes que cet encouragement souhaité par la Commission pourra prendre (programme de R&D maritime dédié dans le 7^{ème} PCRD, voisinage, MED,...).

Orientation Stratégique 2 – Pour une approche globale de l'attractivité et la promotion d'un développement durable : Renforcer la *qualité de la ville portuaire*, entre régénération économique et urbaine, développement portuaire, tourisme durable, excellence environnementale et culture maritime.

Il s'agit d'intégrer le caractère multifonctionnel d'une ville portuaire. Les villes de la Conférence ont toutes été touchées par des restructurations lourdes industrielles, notamment militaires et le déclin d'activités traditionnelles. De la diversification économique, à la reconversion des sites en friche, à la rénovation urbaine, au soutien de l'activité portuaire, à la réappropriation des front de mer, les villes de la Conférence partagent leurs expériences de planification et d'aménagement des espaces, sur les bases d'un **développement urbain maritime intégré** où le **développement économique**, l'**excellence environnementale**, la **mixité sociale**, la **culture maritime** sont appréhendées de concert dans des structures de **gouvernance** adaptées à la diversité des enjeux.

C'est dans la coexistence de ces différentes fonctions et la compréhension de leur interaction, que les villes portuaires partagent et soutiennent différentes initiatives, en cours ou à venir, contenues dans le plan d'action du Livre Bleu^{vi} :

- **Concernant les transports maritimes**, le trafic maritime ne cesse de croître, le développement des porte-conteneurs est exponentiel, les ports sont essentiels pour l'économie de l'Union Européenne. La perspective d'autoroutes de la mer, sous réserve de les compléter par une politique de développement des ports secondaires d'éclatement du trafic, de cabotage et d'intermodalité, devrait constituer une priorité de 1^{er} ordre de l'U.E pour le développement continu et durable de ses ports. Le développement de l'accessibilité des ports en lien avec leur hinterland nécessitera un soutien autrement moins timide que ce que les fonds structurels prévoient dans la programmation en cours. La place et le rôle des villes portuaires dans les dispositifs de gouvernance devront également être confortés.
- La Conférence est particulièrement attentive au travail que la Commission a engagé sur la **politique communautaire des ports**. Les mesures en matière de sûreté portuaire et de développement durable (code ISPS, installations Seveso, rejet des eaux...), sont autant de défis pour l'intégration des ports dans la vie urbaine.
- Autre considération, la vocation de certaines places portuaires à développer de véritables plates-formes scientifiques et techniques au service de l'océanographie, de la **sécurité maritime** mériterait également un accompagnement approprié, en phase avec les grands enjeux globaux évoqués plus haut.

Récemment encore, la 2^{ème} édition du colloque international **Safer Seas** qui s'est tenu à Brest du 9 au 12 octobre 2007 et dont plusieurs membres de la Conférence sont parties prenantes, aura révélé le rôle absolument moteur de l'Union européenne, sa Commission, et en son sein le soutien appuyé de la France pour la construction d'une politique européenne maritime ambitieuse, et en particulier pour l'adoption urgente du paquet Erika III.

- La **communication pour un agenda sur le tourisme maritime durable** publiée à la suite du Livre Bleu concerne tout particulièrement les villes de la Conférence qui, au nom de la diversification de leurs activités économiques, ont mis en œuvre des politiques touristiques, équipements et événements culturels et maritimes qui entretiennent **l'attractivité et l'image des villes et de leurs ports** dans toutes leurs composantes : marina, tourisme de croisière, fête du patrimoine maritime, culture scientifique, nautisme, plages...

Ainsi, le mouvement enclenché par la Commission Européenne pour une politique maritime intégrée, fortement soutenu par les Etats membres et notamment la France qui inaugure la Présidence semestrielle de l'U.E, nous a-t-il permis de revenir sur ce qui constitue la spécificité des villes maritimes et sur la manière dont celles-ci, dans une démarche de développement intégré, envisagent l'avenir.

- La Conférence souhaiterait préciser l'observation suivante concernant le Livre Bleu : son cadre temporel qui s'achève avec la Présidence de M. Barroso (2009) s'accorde très mal avec celui, nécessairement de moyen-long terme, relatif aux orientations et actions qu'il entend mettre en œuvre. La Conférence, avec d'autres réseaux, restera particulièrement vigilante et impliquée pour en faire un acquis communautaire.

II - La cohésion territoriale pour un développement polycentrique et équilibré de l'Espace Européen.

Comme nous l'indiquions en introduction, la valeur ajoutée de la politique de cohésion économique et sociale ne devrait plus être à démontrer. Les difficultés entourant le processus de ratification du Traité de Lisbonne modifié ne doivent pas faire écran. C'est par l'association toujours plus étroite des territoires, notamment au niveau local et régional, là où se concrétise, au plus près des citoyens, la mise en œuvre des politiques et cofinancements publics que l'Union européenne ira de l'avant. Aussi conserver, au-delà de l'objectif de convergence, un soutien aux adaptations structurelles pour tous les territoires et régions de l'Union Européenne, demeure-t-il une nécessité absolue : nous sommes là au cœur de l'idée même européenne !

- C'est pourquoi la Conférence tient ici à saluer et à soutenir fermement l'initiative programmée par la Commission Européenne à travers la consultation que va ouvrir en septembre la publication du **Livre Vert sur la cohésion territoriale et qui porte en lui la promesse de nouvelles perspectives en termes de gouvernance, de reconnaissance des collectivités territoriales, régionales et locales, pour l'après 2013.**
- Les villes et agglomérations, par la population, les emplois qu'elles concentrent, par la dynamique métropolitaine et d'innovation qu'elles impulsent, joue un rôle majeur dans le développement régional. **La prise en compte de la dimension urbaine dans la politique européenne de cohésion et ses programmes ainsi qu'au niveau des autres politiques sectorielles, a fort impact territorial, a connu des évolutions intéressantes. Ce mouvement doit être poursuivi.**
- **La Conférence estime par ailleurs que l'affirmation du principe de cohésion territoriale suppose, plus encore que par le passé, de promouvoir un modèle de développement polycentrique équilibré,** susceptible de palier les contradictions d'une concentration trop forte de toutes les politiques sur la compétitivité. Autrement dit, si la stratégie de Lisbonne reste absolument essentielle pour le maintien de la

compétitivité de l'Union Européenne au niveau externe, il convient, au regard des nouveaux enjeux globaux évoqués plus haut et des disparités internes persistantes, y compris dans les Etats-membres parmi les plus développés, de redonner tout son poids à la **stratégie de développement durable dite de « Göteborg »**.

- Le caractère périphérique de nos villes portuaires a, jusque là, été peu mis en avant tant le dynamisme qu'ont connu celles-ci ces quinze dernières années, a fortement contribué à changer les conditions initiales de leur développement. Ceci étant, le handicap est bien réel : à la fois éloignées des grands centres économiques, qui plus est, avec l'élargissement à l'est de l'U.E, les villes portuaires et régions côtières sont également particulièrement exposées aux conséquences de la mondialisation sur le dérèglement climatique, la hausse du prix des matières premières et des transports, les flux migratoires...

C'est pourquoi la Conférence estime que l'affirmation du principe de cohésion territoriale devrait s'accompagner, dans la perspective de l'après 2013, d'un soutien à l'expression des excellences territoriales, tant économique, que sociale et environnementale, soutien qui serait, par ailleurs, gradué et différencié en fonction des territoires et de leur difficultés et potentialités propres.

- La Conférence des Villes Portuaires Périphériques est le rendez-vous privilégié pour l'expression et la concrétisation de projets en commun. A leurs côtés, les villes-membres associent les autres acteurs incontournables du développement territorial (universités, instituts de recherche, technopoles,...). L'échange et l'implication au sein et avec d'autres réseaux (CVAA, AMRIE, AIVP, CRPM...) contribuent également à l'enrichissement réciproque, source de dynamisme et d'innovation dans un jeu « gagnant-gagnant ». La programmation 2007-2013 des fonds structurels a intégré à part entière (dans le « mainstream ») **l'objectif de coopération territoriale** (transfrontalière, transnationale, interrégionale). Parce qu'il constitue un formidable outil de rapprochement des cultures et des pratiques au sein de l'Espace Européen, le renforcement des moyens qui lui sont dédiés est à poursuivre pour l'après 2013.

ⁱ Charte de Leipzig sur la ville européenne durable et Agenda territorial de l'U.E, 24-25 mai 2007, aux adresses suivantes : http://www.bmvbs.de/Anlage/original_996991/Charte-de-Leipzig-sur-le-ville-europ-enne-durable.pdf
http://www.bmvbs.de/Anlage/original_1005302/Agenda-territorial-de-l-Union-europ-enne-Accept-le-25-mai-2007-accessible.pdf

ⁱⁱ Le 4^{ème} rapport sur la cohésion économique et sociale adopté par la Commission Européenne, le 30 mai 2007 est téléchargeable sur le site de la DG REGIO :
http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docoffic/official/reports/cohesion4/index_en.htm

ⁱⁱⁱ Avis de la Commission du Développement Régional du Parlement Européen sur le 4^{ème} Rapport sur la cohésion économique et sociale, présenté par Ambroise Guellec, 29/01/08 :
<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+REPORT+A6-2008-0023+0+DOC+XML+V0//FR>

^{iv} Voir également le tout récent 5^{ème} rapport d'étape sur la cohésion économique et sociale, communication de la Commission européenne, 18/06/08.
http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docoffic/official/reports/interim5_en.htm

^v Le Livre Bleu « Une politique maritime intégrée pour l'U.E » et les actions qui l'accompagnent, sont disponibles sur le site de la DG Affaires Maritimes de la Commission européenne :
http://ec.europa.eu/maritimeaffairs/dev_imp_fr.html